

véritable place et n'a pas la forme qu'il devrait avoir. Néanmoins mieux vaudrait encore le conserver tel quel, car on y est habitué et il ne manque pas d'une certaine noblesse de style, que de lui substituer un autel sculpté, ciselé, orné contrairement aux règles de l'Église. Le vent souffle de ce côté, on oublie généralement que la majesté de l'autel est assez grande par le mystère qui s'y accomplit, et peut se passer de frivolités extérieures, quelque *artistiques* qu'elles puissent être.

Le chœur avait été encombré de boiseries venant de Cluny, et de tableaux dont le plus grave défaut était de ne pas être à leur place. S. E. le cardinal de Bonald, si zélé pour le lustre de son église, dont le goût s'est déjà manifesté par la restauration de quelques verrières, souhaite avec ardeur sans doute de pouvoir réaliser les intentions du cardinal Fesch en rétablissant les choses dans leur état primitif. Il est fâcheux que la boiserie de l'orgue et la chaire archiépiscopale (qui n'est pas la vraie, puisque l'archevêque, quand il officie, se place au fond de l'abside), meubles récents et d'un beau travail, soient des obstacles à cette restauration, et des hors-d'œuvre qui ne peuvent que jeter le trouble dans l'histoire du passé. Il faut en dire autant d'un autre siège en bois que l'on voit du côté de l'évangile, dont l'usage paraît incompréhensible à Saint-Jean (1), et de l'autel portatif de la sainte Vierge, édicule fort élégant orné d'excellentes peintures de M. Janmot, mais qui aurait singulièrement étonné l'ancien Chapitre.

comme le parti le moins dispendieux. En adoptant une nouveauté, on aurait l'air de consacrer définitivement les bouleversements de la Primatiale et de renoncer à la célébrité de ses souvenirs. On n'alléguera pas à ce propos l'absence des documents, car ils surabondent.

(1) A moins que l'on ne rétablisse l'évêque suffragant chargé d'aider le titulaire dans son administration, comme avant la Révolution ; c'était, en effet, sa place ordinaire.